

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 331

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

055 200 323 RCS Dunkerque.

ALEXANDRE TURPAULT.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1200000.00 EUR.

Adresse : 660, Rue De l'Epinette, 59850 Nieppe.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte SSP en date du 12 mai 2023 la société VANDERSCHOOTEN, SAS au capital de 4.787.000 € dont le siège social est sis 660 rue de l'Epinette NIEPPE (59850), immatriculée sous le n° 815 301 221 RCS DUNKERQUE, d'une part, et les sociétés ALEXANDRE TURPAULT, SAS au capital de 1.200.000 € dont le siège social est sis 660 rue de l'Epinette NIEPPE (59850), immatriculée sous le n°055 200 323 RCS DUNKERQUE, INDUSTRIES TEXTILES COTONNIERES I.T.C, SAS au capital de 500.000 € dont le siège social est sis 660 rue de l'Epinette - NIEPPE (59850), immatriculée sous le n°315 292 268 RCS DUNKERQUE, d'autre part, ont établi un projet de fusion par absorption des sociétés ALEXANDRE TURPAULT et INDUSTRIES TEXTILES COTONNIERES I.T.C par la société VANDERSCHOOTEN, à qui la société ALEXANDRE TURPAULT apporterait la totalité de son actif, évalué à 3.701.401,23 €, à charge pour la société VANDERSCHOOTEN d'acquitter la totalité de son passif, évalué à 1.573.623,99 €, soit un apport net de 2.127.777,24 €, la société INDUSTRIES TEXTILES COTONNIERES I. T. C apporterait la totalité de son actif, évalué à 6.714.100,79 €, à charge pour la société VANDERSCHOOTEN d'acquitter la totalité de son passif, évalué à 6.372.963,28 €, soit un apport net de 341.137,51 €, L'apport net global des sociétés absorbées ALEXANDRE TURPAULT et INDUSTRIES TEXTILES COTONNIERES I. T. C au profit de la société absorbante VANDERSCHOOTEN s'élèverait ainsi à 2.468.914,75 euros. Les sociétés VANDERSCHOOTEN, ALEXANDRE TURPAULT et INDUSTRIES TEXTILES COTONNIERES I.T.C étant toutes trois détenues à 100 % par la société VDS MANAGEMENT, SARL au capital de 22.251.520 € dont le siège social se situe 660 rue de l'Epinette à NIEPPE (59850), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DUNKERQUE sous le numéro 448 167 684, il n'en résultera aucun échange de titres et aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par les sociétés absorbées n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange et l'opération ne dégage pas de prime de fusion. Toutes les opérations effectuées par les sociétés absorbées ALEXANDRE TURPAULT et INDUSTRIES TEXTILES

COTONNIERES I.T.C depuis le 1er janvier 2023 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante VANDERSCHOOTEN. Ledit projet sera réalisé et deviendra définitif à l'issue du délai légal d'opposition des créanciers défini à l'article R 236-8 du code de commerce, et par la constatation du Président de la société VANDERSCHOOTEN de l'absence d'opposition des créanciers dans le délai imparti. Les sociétés absorbées ALEXANDRE TURPAULT et INDUSTRIES TEXTILES COTONNIERES I.T.C seront dissoutes de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé le 12 mai 2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de DUNKERQUE tant pour la société absorbante VANDERSCHOOTEN que pour les sociétés absorbées ALEXANDRE TUPAULT et INDUSTRIES TEXTILES COTONNIERES I.T.C. Pour avis..

